

Association Saint-Maurice du Perreux

21 Allée de Bellevue – 94170 Le Perreux sur Marne www.asmp.asso.fr

Bulletin d'inscription – THEATRE		06 64 28 03 27 ou 06 20 53 04 63	
A renvoyer à l'adresse ci-dessus ou		theatre@asmp.asso.fr	
Nom (M./Mme/Mlle) :		Prénom :	
Date de naissance : / /	Sexe : F / M		
Adresse :		Ville : Code postal :	
☎ : 01/...../...../...../..... / 06/...../...../...../.....		✉ En Lettres MAJUSCULES :@.....	
Nom et adresse des parents responsables (pour les mineurs) :		☎ : 01/...../...../...../..... / 06/...../...../...../..... /	
Numéro de téléphone en cas d'urgence :/...../.....		Adresse mail : @.....	
Règlement : Chèque à l'ordre de l'ASMP, coupons sport +3% Trois chèques maximum, encaissés en fin de mois.		Nombre chèques	Espèces
		Facture	
J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des documents cités au verso de la fiche d'inscription Date, le : / / 2020 Signature : Signature des parents pour les mineurs :		Droit à l'image	
		OUI	NON
Reprise des cours : le mardi 8 septembre 2020 et samedi 12 septembre 2020			
L'association décline toute responsabilité en dehors des cours. Pas de cours sans dossier complet <i>L'inscription à l'activité théâtre implique une présence quasi permanente aux cours afin de respecter le travail de l'ensemble des acteurs en vue de la présentation de fin d'année</i>			
Site	Jour	Jour	Durée
<i>Stade Chéron (pavillon Joubé)</i>	Mardi	Samedi	
Adolescents et Adultes	19h00 à 22h00	-	3h00
Siège de l'association			
De 6 à 10 ans	-	14h00 à 15h00	1h00
De 10 à 12 ans	-	15h15 à 16h30	1h15
De 12 à 14 ans	-	16h30 à 17h45	1h15
Tarifs annuels <i>(Sous réserve de la date effective de reprise des cours et des contraintes sanitaires).</i> - 1 feuille d'inscription par activité. - Inscription à l'association 20€ inclus. Activité principale : 1h00 hebdomadaire enfant : 280 € 3h00 hebdomadaire adulte : 450 € Activité secondaire : (*) 1h00 hebdomadaire : 150 € (*) = Hip Hop, Danse Jazz, Zumba, Teen Dance Mix, Gym, Pilates, 2eme personne même famille = -15€ et plus = -30€			

Informations annexes

1. Assurance complémentaire

Au vu de l'article 38 de la loi n°84610 du 16-07-1984 modifiée, nous vous informons de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet, et tenons à votre disposition des notes d'informations et des formulaires de contrat, dont ceux de notre assurance de groupe auquel vous êtes systématiquement assuré.

2. Règlement intérieur de l'Association

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

3. Questionnaire de santé

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

4. Charte Ethique du sport

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*